

Sébastien FICAGNA, auto-entrepreneur
N° siret : 814 130 613 00015
Email : ficagna.sebastien[[@](mailto:)]gmail.com
www.sebastien-ficagna.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES
--

Article 1 : Objet

Les conditions générales de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entreprise Sébastien FICAGNA, dont le siège social est situé 325 rue de Thizy à Villefranche-sur-Saône (69400) et de ses clients dans le cadre des prestations présentées à la rubrique « prestations » du site www.sebastien-ficagna.com et listées dans l'article 2 des présentes conditions générales de prestations de services. Toute prestation de services accomplie par l'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 : Présentation des prestations de services

L'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA propose les services suivants :

- Création de sites internet sous wordpress
- Relookage et refonte de site existant
- Création de chartes graphiques
- Infographies et création de graphismes destinés à l'impression ou au web.
- Newsletters

Cette liste non exhaustive pourra évoluer en fonction de la demande des clients et de l'évolution d'internet.

Article 3 : Lieu et durée d'intervention

Les prestations prévues à l'article 1 sont réalisées au domicile de Sébastien FICAGNA. Aucun minimum d'heure n'est à réaliser.

Article 4 : Tarifs et devis

Les prestations de services proposées étant très variables en fonction des prestations, chaque commande sera précédée d'un devis spécifique.

Le tarif horaire est de 40€ et le tarif journalier est de 300 €.
Un tarif forfaitaire pourra être défini selon les prestations.

Les tarifs déterminés sur le devis seront exprimés en euros et ne seront pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Pour la création d'un site internet, le devis pourra être accompagné d'un cahier des charges avec une description complète du site.

Le prix de la création d'un site internet dépendra de la quantité de pages à créer, ainsi que du mode de mises à jour prévu, du nombre et de la qualité ou complexité des fichiers image que le client demandera de créer.

Article 5 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Article 6 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 7 : Validité des commandes et Modalités de paiement

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à Sébastien FICAGNA, par courrier ou par email, le devis dûment signé avec la mention « Bon pour accord », accompagné des Conditions Générales de Vente (et le cas échéant du cahier des charges) paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », sans aucune modification.

Les professionnels doivent en outre apposer leur cachet commercial.

Un acompte de 30 % peut être demandé à la signature du devis. Le solde sera réglé au comptant à réception de la facture par chèque bancaire, virement bancaire ou en espèces.

A défaut de réception de l'acceptation du devis et des Conditions Générales de Vente, du règlement correspondant à l'acompte et, le cas échéant, du cahier des charges, Sébastien FICAGNA se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Article 8 : Exécution des prestations et délai de réalisation

Sébastien FICAGNA s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client, dans la mesure de ses disponibilités.

Le délai de réalisation est indiqué sur le devis, mais n'est donné qu'à titre indicatif, son dépassement ne pourra pas donner lieu, au profit du Client, à allocation de dommages et intérêts, pénalités pour retard ou annulation de la commande.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de Sébastien FICAGNA tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit une révision du délai de livraison, soit une annulation de la commande.

Article 9 : Conditions de création de site internet

La création d'un site internet comprend la création de la structure générale du site réalisée sous wordpress, l'intégration des éléments transmis par le client, l'intégration de la charte graphique (si définie à la commande), la définition des rubriques, la navigation, les polices de caractères, l'intégration d'éléments interactifs tels qu'un formulaire en ligne, des liens hypertextes et d'images, d'une publication par ftp.

Après avoir étudié avec le client le contenu et établi d'un commun accord une charte graphique, une maquette sera proposée au client qui devra la valider. Le client est tenu de fournir les textes, photographies et logo à insérer dans les différentes rubriques du site Internet.

La création d'un site web ne comprend pas les mises à jour, la maintenance du site, la création de graphismes, l'insertion de contenu ou de nouvelles pages créées ultérieurement à la publication du site.

Si le client n'est pas en mesure de fournir les graphismes et photos, une facturation supplémentaire sera établie pour la création des graphismes et la prise de photos.

La réservation du nom de domaine et l'hébergement sont à la charge du client qui règlera directement l'hébergeur (OVH). Sébastien FICAGNA préconise l'hébergeur OVH.

Pour les contrats de maintenance et de mise à jour des sites internet, le coût de l'hébergeur pourra être pris en charge par Sébastien FICAGNA.

Le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son site internet, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur, respectant les copyrights, droits d'auteur et propriété intellectuelle. Il est exclu de publier toute forme de contenu contraire à la morale : pornographie, racisme, incitation à la violence...

L'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA dégage toute responsabilité dans le cas de modifications ultérieures de la part du client du contenu des pages créées.

Si aucun contrat de maintenance n'a été conclu, L'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA ne sera pas tenu responsable du non fonctionnement du site en cas de :

- mauvaises manipulations de la part du client,
- d'une attaque par un hacker ou piratage du site,
- de l'évolution d'internet et des technologies
- d'un problème lié à l'hébergeur ou un problème technique lié au nom de domaine
- de tout autre problème technique survenant après la publication du site.

Article 10 : Mises à jour, maintenance du site, insertion de nouvelles pages

Les mises à jour et maintenance du site ne sont pas comprises dans la prestation « création de site web ». Elles font l'objet d'une prestation spécifique définie dans le contrat de mise à jour conclu entre l'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA et le client.

Le forfait mise à jour n'inclut pas la modification de l'interface graphique, la création d'un logo, l'ajout d'un nom de domaine, l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouvelles pages.

Une mise à jour ou modification supplémentaire à ce que prévoit le contrat sera facturée.

Article 11 : Conditions de création d'infographie

La création d'une infographie comprend la création d'une image numérique (graphisme, mise en page, photomontage...) destinée à une impression ou à une publication sur le web.

L'infographie sera soumise à validation avant la facturation. Toute demande de modification de l'infographie après validation sera soumise à une nouvelle facturation

L'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA ne sera pas tenu responsable de problèmes liés à l'impression.

Article 12 : Délai de rétractation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais. Cependant, si un acompte a été versé, il ne lui sera pas restitué.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. L'annulation devra être confirmée par le Client à Sébastien FICAGNA par écrit. Par voie de conséquence, le document réalisé en totalité ou en partie par Sébastien FICAGNA et pour lequel le Client a usé de son droit de rétractation, devient de fait la propriété de Sébastien FICAGNA, et est soumis au droit en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

Article 13 : Pénalités de retard

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale au taux d'intérêt légal majoré ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code de Commerce, est exigible sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de recouvrement judiciaire, le Client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux, ainsi que la facturation, à titre de clause pénale, d'une somme égale à 15 % du montant total de la commande passée par le Client, avec un minimum forfaitaire de trente Euros par dossier, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que l'auto-entrepreneur Sébastien FICAGNA pourrait réclamer.

En outre, Sébastien FICAGNA se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrats en cours du Client, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Article 14 : Confidentialité

Sébastien FICAGNA s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont il pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de Sébastien FICAGNA ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet ou par la poste.

Article 15 : Responsabilité en cas de force majeure

Sébastien FICAGNA s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment. Chacune des parties déclare être assurée, notamment en Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances nécessaires.

Sébastien FICAGNA mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence Sébastien FICAGNA de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par Sébastien FICAGNA, le Client sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence Sébastien FICAGNA de toute responsabilité et le garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

Les textes, images et documents confiés à Sébastien FICAGNA restent la propriété du Client, qui seul, assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights.

Sébastien FICAGNA ne saurait être tenu responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

La responsabilité de Sébastien FICAGNA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 16 : Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de prestations de services est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-SAUR-SAONE.

Dernière mise à jour des conditions générales de vente : le 03 janvier 2018

Date :

Nom et prénom du client :

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet de l'entreprise :